

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [95] (2007)
Heft: 1513

Artikel: Canton du Valais
Autor: Taddeo, Corinne / Sarrasin Bruchez, Pascale / Picon, Margrit
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DU VALAIS

propos recueillis par Corinne Taddeo

Pascale Sarrasin Bruchez, membre des Jeunes Verts valaisans, candidate au Conseil national sur la liste des Jeunes Verts a choisi de répondre sur le congé-paternité et la prostitution.

- L'éducation et la prise en charge d'un enfant demandent des compétences qui se retrouvent aussi bien chez la femme que chez l'homme. Cependant, pour des raisons culturelles et sociologiques plus que biologiques, ces tâches sont encore aujourd'hui largement réalisées par les femmes. L'instauration d'un congé-paternité au niveau fédéral est une des mesures qui permettrait une meilleure égalité dans ce domaine, en impliquant de manière plus conséquente l'homme dans des tâches pour lesquelles il possède de réelles capacités, voire des intérêts ! Un tel congé serait à prendre par l'homme dans les premiers mois après la naissance de son enfant et serait financé par l'allocation perte de gains, comme c'est le cas actuellement pour le congé-maternité. Tout le monde aurait à gagner d'une telle mesure : les familles évidemment, mais également l'économie, qui trouverait son compte à ce que les tâches éducatives soient mieux partagées entre l'ensemble des employés et ne reposent pas uniquement sur les femmes. Le congé-paternité est donc à voir comme un investissement rentable pour toute notre société et une réponse à l'inégalité persistant encore actuellement dans le partage des tâches éducatives entre homme et femme.

- Je refuse de considérer que la prostitution est une activité professionnelle comme une autre que l'on peut banaliser et suis plutôt d'avis de combattre à la racine les raisons qui font qu'elle existe. La prostitution véhicule l'image de la femme réduite à un objet que l'on s'achète et que l'on jette une fois utilisé pour son plaisir. Sans vouloir blesser qui que ce soit, je pense pour ma part que le comble de l'aliénation féminine se retrouve chez les femmes revendiquant une telle activité : tenir ce genre de discours montre bien à quel point nos cerveaux ont été lavés par la propagande phallocrate qui a longtemps sévi et sévit encore dans nos sociétés. C'est cette aliénation qui pousse à distinguer prostitution volontaire de prostitution forcée, mais selon moi les deux sont inacceptables dès lors que l'on promeut la dignité humaine. Je suis convaincue qu'un monde sans prostitution est possible : cela passe par un plus grand accès à l'éducation pour les femmes, par une prévention et une explication auprès des hommes des conditions réelles de vie des prostituées, par un combat sans relâche contre les grands réseaux de prostitution mondiaux. Aujourd'hui la prostitution s'apparente à de l'esclavage pour les femmes du monde entier et c'est totalement inacceptable d'en être encore là au XXI^e siècle. Un changement de mentalité profond concernant la femme et la sexualité doit avoir lieu pour en finir avec le fait qu'encore aujourd'hui des femmes doivent se vendre pour gagner leur vie.

Margrit Picon, députée PDC Valais depuis 2005, candidate au Conseil national sur la liste du PDC a répondu sur la violence conjugale.

- Il y a malheureusement de plus en plus de violence dans notre société: juvénile, pénale ou sournoise, souvent difficilement répréhensible comme la violence conjugale. Celle-ci reste dans notre société actuelle un sujet plus ou moins tabou, surtout dans les familles composées d'étrangers qui ont une appréciation différente du couple que celle que nous avons en Suisse.

De plus, on peut se demander quels seront les effets de manque de respect que notre jeunesse témoigne envers les adultes? Je parle ici volontairement de conjoints tous sexes confondus, car un homme peut également subir une violence physique, psychologique ou verbale. La réponse est qu'à mon avis il y aura une montée de violence dans le futur. Mais quels moyens pouvons-nous déployer pour contrer cette progression qui a une influence considérable sur la santé financière des familles ? Il y aurait lieu de mettre plus de moyens dans la prévention et l'information, voire la formation. Il faudrait également des ressources à disposition des personnes subissant la violence, mais aussi pour celles qui commettent des actes violents. Ce n'est pas en mettant en place des lois plus répressives qu'on apportera des changements. Il faut avant tout tabler sur la prévention plutôt que sur la répression, d'autant que la violence conjugale n'est pas aisément mesurable. En effet, à partir de quel degré de violence peut-il y avoir condamnation ? Partant du principe établi par des statistiques plus ou moins fiables qu'une femme sur cinq subit des violences conjugales durant sa vie, les juges et les avocats ont encore du travail et les politiques du pain sur la planche.

Viviane Zehnder, députée PDC au Grand Conseil du district de St-Maurice, candidate au Conseil national sur la liste du PDC, aborde la question de l'égalité.

- Dès lors que l'on évoque l'égalité entre les sexes, on pense immédiatement aux discriminations salariales entre hommes et femmes. Il y a encore effectivement de gros progrès à faire. En matière d'inégalités, il faudrait aussi évoquer les nominations à des postes-clés qui comportent de vraies compétences décisionnelles, tant en politique que dans l'économie privée ou publique. Je milite pour le parti démocrate-chrétien, le parti de la famille. C'est ainsi que j'ai bien de la peine à accepter que les femmes au foyer, sans activité rémunérée, ne puissent bénéficier du congé-maternité. Les mamans qui font le choix de consacrer davantage de temps à leurs tout-petits doivent être mieux reconnues, à moins de considérer qu'une femme au foyer ne constitue qu'une citoyenne de seconde zone! Je souhaite donc également mettre fin à cette discrimination parce que les femmes doivent faire valoir à l'égal des hommes, toutes leurs compétences personnelles, si diverses soient-elles. Les femmes au foyer représentent une grande valeur ajoutée pour notre société moderne.

Evelyne Bezat Grillet, conseillère générale à Monthey depuis 2005, candidate sur la liste des Verts au Conseil national. Elle répond sur la violence conjugale et les crèches.

- La violence domestique est inacceptable, scandaleuse! Cela tout le monde l'admet et le clame haut et fort ; mais cela ne suffit pas. Il faut agir! Le 23 juin 2006, les Chambres fédérales ont approuvé une modification du Code civil suisse qui vient d'entrer en vigueur le 1er juillet 2007. Cette modification donne maintenant le pouvoir au juge d'interdire l'accès du domicile conjugal aux auteurs de violences domestiques, offrant ainsi aux victimes une option autre que la fuite hors de leur logement. C'est un bon pas; mais dans la pratique et dans certains cantons, il reste encore beaucoup à faire, tant au niveau du soutien aux victimes que de la mise en application de la loi. Cela nécessite de l'argent, des moyens d'information et une coordination réelle entre les polices municipales et cantonales, confrontées respectivement aux appels à l'aide et à la mise en application de la loi.

La Confédération doit soutenir les cantons dans ces démarches. Les parlementaires doivent continuer à se battre pour que cessent enfin tous les aspects de la violence conjugale, qu'elle ne se banalise pas une fois encore et ne retombe dans l'oubli de notre mauvaise conscience.

- Votre question m'interpelle, car elle sous-entend déjà une certaine forme de réponse dans sa formulation : «Il manque des milliers de places, donc il faut trouver des moyens pour augmenter le nombre de crèches ou le nombre de prises en charge».

Mais que diable! Fait-on des enfants pour ensuite les confier à des tiers? Au risque de passer pour une rétrograde antiféministe, je considère les crèches comme «un mal nécessaire». Un mal, car qui mieux que les parents peut se charger de l'éducation des enfants. Nécessaire, car se sont hélas trop souvent des contraintes économiques et sociales qui obligent les femmes à faire ce choix : obligation de travailler, peur de perdre son emploi, volonté d'affirmation dans une société qui érige la profession comme véritable valeur.

Mais comprenez-moi, je ne suis pas pour l'abolition des crèches et le retour de la femme au foyer. Toute femme devrait avoir le choix. Mais il existe des solutions pour éviter que nos enfants ne passent plus de temps avec des tiers qu'avec nous : il faut favoriser le travail à temps partiel (des deux partenaires), il faut se battre pour une égalité des salaires et des charges, il faut valoriser les activités bénévoles et la prise en charge familiale lorsqu'elle est possible, il faut s'activer pour un congé-maternité et un congé-paternité dignes de ce nom.

Les crèches ne sont qu'une des facettes, une des réponses à un même problème.

Je trouve un peu triste que l'on ait si souvent réduit le combat féministe à une revendication salariale et économique. Les femmes se sont mises à ressembler aux hommes. Elles ont gagné une certaine indépendance, certes, et c'est bien, mais elles ont vite été «récupérées», soumises à des contraintes qui les ramènent à la condition de «simili-hommes» – moins bien payées et moins valorisées –, astreintes aux règles d'un jeu édicté à la base par les hommes et qui dès le départ les défavorise. Ce n'est certes pas en singeant les hommes que nous trouverons notre vraie place, ni en dénigrant l'énorme apport des militantes féministes, mais il reste encore beaucoup à faire pour que notre société reconnaisse aux femmes – et aux hommes – leurs valeurs intrinsèques.

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou PROFESSEUR-E ADJOINT-E

en pharmacognosie et phytochimie
à la Section des sciences pharmaceutiques, EPGL

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours par semaine ; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherche dans les domaines de la pharmacognosie et de la phytochimie avec une forte orientation dans les nouveaux composés naturels.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, mention sciences pharmaceutiques ou titre jugé équivalent. Solide expérience dans l'enseignement et la direction de recherche.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} août 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 31 octobre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE